



**ADOPTION DE LA PARTIE DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2021, 2022 ET 2023 DE LA VILLE DE LONGUEUIL VISANT SES COMPÉTENCES LOCALES**

1. Une séance extraordinaire du conseil ordinaire de la Ville de Longueuil aura lieu le 20 octobre 2020 à 18 h 15, afin d'adopter la partie du programme triennal d'immobilisations 2021, 2022 et 2023 de la Ville de Longueuil visant ses compétences locales.

2. Les délibérations du conseil et la période de questions du public lors de cette séance porteront exclusivement sur cette partie du programme triennal d'immobilisations.

Longueuil, le 9 octobre 2020  
Carole Leroux, avocate,  
Assistante-greffière de la Ville